

### Démarche en ligne

Pour faire la démarche en ligne, cliquez sur le lien ci-dessous (attention, il vous faudra créer un compte pour accéder au service)  
: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>

### Démarche sur place

Vous devez vous munir des documents suivants :

- ▶ Pièce d'identité prouvant votre nationalité française: passeport ou carte nationale d'identité
- ▶ Si vous êtes devenu français récemment et que vous n'avez pas encore de papiers français : pièce d'identité d'origine (passeport ou carte d'identité) récente + une preuve de la nationalité (décret de naturalisation par exemple)
- ▶ Justificatif de domicile

### Pour établir une procuration

- ▶ Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer pour voter, vous pouvez faire une procuration. Attention, la personne à qui vous donnez procuration doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune que vous. (Par exemple, si vous êtes inscrit sur les listes électorales de Chevilly-Larue, seul un habitant de la commune pourra avoir procuration pour voter à votre place)  
La procuration se fait dans le commissariat de police de votre choix. Vous devrez vous y présenter avec un document d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire) ainsi que le formulaire Cerfa 14952 (téléchargeable ci-dessous) rempli par vos soins. > [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_14952.d](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14952.d)


**A SAVOIR : Les inscriptions sur les listes électorales doivent se faire avant le 31 mars 2019 pour pouvoir voter aux élections européennes.**


@ CONTACTEZ-NOUS



## MAIRIE DE CHEVILLY-LARUE

88 Avenue Du Général De Gaulle  
94 669 Chevilly-Larue Cedex

 01 45 60 18 00

 01 49 78 01 36